

des Nos

Janvier 1727 - le Maine – Grande ecurie

Preuves de la noblesse de Charles Etienne Louis Madelon des Nos, agréé pour être élevé page du Roi dans sa Grande Ecurie sous le commandement de son altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine Grand ecurier de France ¹.

D'argent, à un lion de sable, la couronne, la langue et les griffes de gueules. Casque.

1^{er} degré – Charles Etienne Louis Madelon des Nos, 1711.

Extrait du registre des baptemes de la paroisse de Charné-Ernée, au diocèse du Mans, portant que Charles Etienne Louis Madelon, fils de Charles Pierre des Nos, comte des Nos, lieutenant des vaisseaux du Roi, et de dame Thereze des Nos sa femme, naquit et fut ondoyé le 1^{er} jour du mois de juillet de l'an 1711 et reçut le supplément des ceremonies de bapteme le 4^e jour du mois d'aout de la même année, le parain messire Etienne Dansse conseiller aumonier du Roi abé comandataire de Doudeauville represente par messire Louis Pequain du Chasteau et la maraine dame Madeleine Le Roi, douairiere, comtesse des Nos, présens Anne Philippe du Verger, Marie Anne des Nos, Renée Le Clerc, Charles Louis de Froullai *chanoine et comte de l'église de S^t Jean de Lion* ², Charles des Nos de Panard, etc. Cet extrait delivré le 28^e jour du mois de decembre de l'an 1726, signé Le Moine chanoine de l'église du Mans et curé et doyen de l'église d'Ernée et legalisé.

II^e degré – Pere et mere. Charles Pierre des Nos, seigneur des Nos, Thereze Caterine des Nos, sa femme, 1710. *D'argent, à un lion de sable, couronné, langué et les griffes de gueules.*

Contract ³ de mariage de messire Charles Pierre comte des Nos, lieutenant des vaisseaux du Roi, fils de haut et puissant seigneur, messire Charles des Nos, vivant comte des Nos, chef d'escadre des armées navales du Roi, chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis, [f^o 194 verso] gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté des Isles Françoises et terres fermes de l'Amerique et de dame Madelene Le Roi, sa veuve, et assisté de messire René Charles des Nos ⁴, chevalier des Nos, enseigne des vaisseaux du Roi, de messire Giles des Nos, seigneur de Champmeslin capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis, de dame Julienne de Colas de Cintré, sa femme, de haut et puissant seigneur messire Henri Louis de Chavaignac, seigneur du Quennellec etc., capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis et commandant la compagnie des gardes de la marine au port de Brest, et de dame Louise Julienne des Nos, sa femme, comparans par haut et puissant seigneur messire René Gilbert des Vaux, chevalier marquis ⁵ du Boisbrault, de messire Jaques de Chappedelaine, chevalier seigneur de Hemmenard, de la Tanniere etc., de dame Louise des Nos sa femme, ses oncle et tante,

1. Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en février 2011, d'après le Ms français 32120 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9006800x>). Il s'agit d'un volume des preuves pour Saint-Cyr dans lequel est insérée cette copie.

2. Les mots en italique sont en interligne, d'une autre main. Celle-ci a rayé et corrigé certains mots, principalement des titres ou des qualificatifs. Nous n'indiquerons que les plus importants.

3. Au-dessus de ce paragraphe, la même main qu'à la note précédente a inscrit *original en parchemin* et dans la marge *ou sont les lettres d'erection en comté d'une terre du nom des Nos*.

4. En interligne, la seconde main a écrit *son frère*.

5. La seconde main a rayé ce mot pour le remplacé par *seigneur*.

de messire Jacques René de Chappedelaine leur fils, son cousin germain, chevalier, sieur de Hemmenard et de messire Charles des Nos son cousin issu de germain, seigneur de Pannard, et de dame Renée Marie Le Clerc, sa femme, et de messire Giles de la Haie de Moulineuf, enseigne des vaisseaux du Roi, acordé le 23^e jour du mois d'avril de l'an 1710 avec demoiselle Thereze des Nos, sa cousine germaine, fille de messire Louis des Nos, chevalier seigneur de Brazeux, vivant l'un des premiers ecuyers ordinaires du Roi dans sa Grande Ecurie, et de feue dame Caterine de Betencourt, sa femme, dame de Brazeux, et assistée de demoiselle Marie Anne des Nos, sa sœur, de messire Etienne Dansse ⁶, conseiller aumonier du Roi, abé de Doudeauville, [f^o 195 recto] de messire David de Damas, chevalier seigneur de Brazeux, son cousin germain maternel, et son beau pere, comme ayant epousée ladite feue dame Caterine de Betencourt, de René de Patrocle, chevalier seigneur de Croixci, de Louis Pequin, ecuyer de Brichanteau ses cousins germains maternels comparans par messire Louis de Froulai, chevalier profes de l'ordre de S^t Jean de Jerusalem et commandeur d'Aucxaire demurant au chateau de Rigardon paroisse de S^t Denis de Gatines, de haut et puissant seigneur messire Eugene de Beaugis, marquis de Beaugis ⁷, chevalier seigneur de Goué etc. Ce contract passé devant Urbain Le Tizellier, notaire de la ville d'Ernée, et François Boudin, notaire au duché de Mayenne, demurant à Ernée.

1724 ⁸.

Proces verbal des preuves de la noblesse paternelle de noble Nicolas Pierre des Nos ecuyer, fils de messire Charles Pierre des Nos, comte des Nos, seigneurs des terres fiefs et seigneuries de Daviez, de Clevissiere, de Coué, de Forboiset etc., chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis et capitaine de vaisseaux du Roi, et de dame Caterine Thereze des Nos, sa femme, faite pour sa reception dans l'ordre de S^t Jean de Jerusalem au grand prieuré de France au Temple à Paris, le samedi 21^e jour du mois d'octobre de l'an 1724, par frere André Marie de Montecler, commandeur de la Guerche en Bretagne à 12 lieues de la ville d'Ernée au Maine et Joseph de Martel, commandeur du Gueilland au Maine à 13 lieues de ladite ville d'Ernée, chevaliers du meme ordre, en vertu de la commission qui leur avoit été adressée par le chapitre provincial de l'ordre au grand prieuré [f^o 195 verso] d'Aquitaine tenu dans la ville de Poitiers à l'hotel de S^t Georges par Joseph de Lemeris Deschoisis commandeur du Blizon et de Fretai le 5^e jour du mois de septembre audit an 1724 et lequel chapitre avoit reçu une commission rogatoire du chapitre provincial du même ordre tenu au Temple à Paris, par frere Thimoleon Testu de Balincour commandeur d'Estrepigni le 23^e du mois de juin de la meme année, par laquelle il est prié de nommer des commissaires pour faire les dites preuves paternelles à cause que les pere ayeuls et autres ancetres paternels dudit présenté etoient originaires dudit grand prieuré d'Aquitaine etc., par lequel proces verbal fait dans ladite ville d'Ernée et reçu par Urbain François Le Baron, notaire demurant dans la paroisse de S^t Denis de Gatines au dioceze du Mans à deux lieux d'Ernée. Les temoins ouis savoir messire Jean Bertrand du Boisberanger, prestre, chevalier seigneur du Gué demurant à Ernée agé de 58 ans, messire Louis Joseph de Gruel, ecuyer chevalier seigneur de Fligni et de la Pastiere, demurant à Ernée agé de 40 ans, messire Joseph de la Villegontier, ecuyer seigneur dudit lieu, aussi demurant à Ernée et agé de 72 ans, et messire Simeon Jude du Rocher ecuyer seigneur de la Rouablere demurant aussi à Ernée agé de 67 ans, deposedent entres autres choses que ledit présenté etoit né dans la ville de Paris l'an 1715 etc.

Les titres entre autres enoncés dans ce proces verbal sont :

1715. Un extrait du registre des batesmes de la paroisse de S^t Eustache à Paris, portant [f^o 196

6. Aussi en interligne : *son oncle maternel et son curateur*.

7. Ces trois derniers mots rayés par la seconde main.

8. En interligne de la seconde main : *original en papier*.

recto] que Nicolas Pierre, fils de messire Charles Pierre, comte des Nos, chevalier seigneur de Daviet, de Forbues, du Val etc., capitaine de vaisseaux du Roi et chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis, et de dame⁹ Caterine des Nos, sa femme, naquit le 14 et fut batisé le 15^e jour du mois d'octobre de l'an 1715 le parain messire de Damas, chevalier seigneur de Brazeux et la maraine demoiselle Anne Thereze Le Roi de Rodon.

1677. Un extrait du registre des batesmes de la paroisse de Brest, portant que Charles Pierre, fils de messire Charles des Nos, capitaine des vaisseaux du Roi, et de dame Madelene Le Roi, sa femme, naquit le 26 et fut batisé le 28^e jour du mois de septembre de l'an 1677 le parain messire Pierre Chertemps seigneur de Seuil, baron de Charon, conseiller du Roi en ses conseils et intendant general de la marine en Bretagne, et la maraine dame Caterine Le Comte, veuve d'Etienne Le Roi, vivant, ecuyer commissaire de la marine.

1701. Un acte du 9^e jour du mois de fevrier de l'an 1701 par lequel messire Charles comte des Nos, chevalier seigneur de Forbues gouverneur et lieutenant general pour le Roi aux Isles Françoises et terres fermes de l'Amerique chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté et chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis, donne à messire René Charles des Nos, son fils puiné et de dame Madelene Le Roi, sa femme, et à ses autres puisnés, la propriété du tiers de tous et un chacun, ses biens immeubles qui echeront auxdits puisnés lors de sa mort. Cet acte reçu par François Beudin notaire royal de la ville d'Ernée paroisse de Charné-Erneé au Maine.

[f^o 196 verso] 1655. Un acte du 10^e jour du mois de septembre de l'an 1655, par lequel messire René des Nos, seigneur du Moussai donne à ses enfans puisnés nés et à naitre la propriété de tous les immeubles qui leur apartiendroient apres sa mort quoique par la coutume du Maine lesdits puisnés ne puissent esperer que le tiers par usufruit. Cet acte passé devant Mathieu Goujon, notaire au duché de Mayenne demeurant à Ernée.

1625. Un acte du 28^e juin 1625 par lequel demoiselle Marie de Megaudais, veuve de René des Nos, vivant ecuyer sieur de la Doucetiére, fait pareille donation que les deux precedents, à Urbain et René des Nos, ses enfans puisnés. Cet acte reçu par Bigot, notaire à Ernée.

1569. Un offre de faire homage de la terre et seigneurie d'Hemenard, mouvante du marquisat de Mayenne et chatelenie du Pont Main, fait au duc de Guise le 29^e jour du mois de janvier de l'an 1569 par noble François des Nos ecuyer sieur de Touraude, comme mari de demoiselle Charlotte de Jousson, devant Jean Perrier licentié en loix et bailli de Pontmain.

1723. Les provisions de lieutenant general et commandant general dans toutes les mers, isles et terres fermes de l'Amerique meridionales données par le Roi à Versailles le 7^e jour du mois de septembre de l'an 1723, au sieur comte des Nos Champmeslin chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté et commandeur de l'ordre militaire de S^t Louis (grand oncle paternel dudit présenté). Ces lettres signées Louis, contrsignées Phelypeaux et scellées.

1720. Les provisions de commandeur de l'ordre militaire de S^t Louis données par le Roi à Paris le 8^e jour du mois de janvier de l'an 1720 au sieur comte des Nos-Champmeslin, chef d'escadre [f^o 197 recto] des armées navales de Sa Majesté et chevalier du meme ordre (grand oncle paternel dudit présenté). Ces lettres signées Louis, contrsignées Phelypeaux et scellées.

9. En interligne de la seconde main : *Thereze*.

1724. Et les provisions de lieutenant general des armées navales du Roi, données par Sa Majesté à Versailles le 13^e jour du mois de juin de l'an 1724 au sieur comte des Nos-Champmeslin (grand oncle paternel dudit présenté). Ces lettres signées Louis, contresignées Phelypeaux et scellées.

1724¹⁰. Procès verbal des preuves de la noblesse maternelle de noble Nicolas Pierre des Nos, fils de messire Charles Pierre, comte des Nos, seigneur de Daviette etc. capitaine des vaisseaux du Roi et chevalier de l'ordre de S^t Louis, et de dame Caterine des Nos, sa femme, faites pour sa réception dans l'ordre de S^t Jean de Jerusalem au grand prieuré de France au Temple à Paris le lundi 26^e jour du mois de juin de l'an 1724 par freres Eustache Bernard d'Avernes, commandeur d'Abeville, procureur general et receveur du commun tresor audit prieuré et Adrien de la Viesville d'Orvillers de Wignacourt commandeur de Lagni-le-Sec, chevalier du meme ordre, en vertu de la commission qui leur avoit été adressée et à Claude de Rogres de Champignelles commandeur de Sours et d'Avrille, Joseph Hiacinthe du Glas-d'Aranci commandeur de Chanu, Louis de Menou de Charnisai commandeur de Castres et Charles Antoine de Poussebotte de Thiersauville commandeur d'Orleans, par le chapitre provincial dudit ordre tenu dans l'hotel du Temple à Paris [f^o 197 verso] le 23^e jour du mois de juin de ladite année 1724 et ou presidoit Thimoleon Testu de Balincour commandeur d'Estrepigni dans lequel procès verbal reçu par Pierre Porlier, ecuyer chancelier dudit grand prieuré sont nommés pour temoins messire Joseph François de France, chevalier seigneur du Chesnoy agé de 60 ans et messire Pierre François Lormier chevalier seigneur de Maupertuis agé de 76 ans.

1721¹¹. Partage noble de la succession de haut et puissant seigneur messire Charles des Nos, chevalier seigneur comte des Nos, et seigneur du Forbouest et du Val etc. chef d'escadre des armées navales du Roi, chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté des isles Françaises et terres fermes de l'Amerique, et de feu haute et puissante dame Madelene Le Roi, sa femme, fait le 29^e jour du mois de decembre de l'an 1721 entre messire Charles Pierre des Nos, leur fils aîné, chevalier seigneur comte des Nos, seigneur de Daviet, de la Clevissiere, de Croué, de Forbouest etc. capitaine de fregates et chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis, et messire René Charles des Nos, son frere puîné, chevalier des Nos, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine, et chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis, par lequel il est dit que ledit feu Charles des Nos estoit mort au fort Royal de la Martinique etc. Cet acte reçu par Urbain François Le Baron, notaire demeurant dans la paroisse de S^t Denis de Gatines.

[f^o 198 recto] 1715¹². Ordonnance rendue à Tours le 20^e jour du mois de mai de l'an 1715 par monsieur Chauvelin maitre des requestes et intendant de ladite generalité par laquelle il maintient dame Madelene Le Roi, veuve de messire Charles comte des Nos, vivant chef d'escadre des armées navales du Roi, chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis, gouverneur et lieutenant general des isles françaises et terres fermes de l'Amerique, demeurant dans la paroisse de Charnée election de Mayenne, dans sa qualité de veuve de noble et d'ecuyer, et messire Charles Pierre comte des Nos, son fils aîné, capitaine des fregates du Roi, messire René Charles, chevalier des Nos son fils puîné enseigne des vaisseau du Roi, et messire Giles des Nos, ecuyer sieur de Champmeslin capitaine de vaisseaux, frere puîné dudit feu Charles des Nos, dans celle de noble et d'ecuyer, en consequence des titres qu'ils avoient representés devant lui pour justifier ladite qualité, cet acte signé Chauvelin.

10. En interligne de la seconde main : *original en parchemin*.

11. En interligne de la seconde main : *original en parchemin*.

12. En interligne de la seconde main : *original en parchemin*.

1715¹³. Provisions de chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis données par le Roi à Marli le 13^e jour du mois de mai de l'an 1715, au sieur des Nos capitaine de fregates en consideration des services qu'il rendoit à Sa Majesté depuis 24 ans tant en qualité d'enseigne et de lieutenant de vaisseau qu'en celle de capitaine de fregate ces lettres signées Louis et sur le repli par le Roi chef souverain grand maitre fondateur de l'ordre militaire de S^t Louis contresignées Phelypeaux et scellées du sceau dudit ordre et sur ledit repli est ecrit le serment fait par ledit sieur des Nos es mains de Sa Majesté le onzieme jour de juin audit an 1715. Signé Phelypeaux.

[f^o 198 verso] 1712¹⁴. Brevet de capitaine de fregate legere donné par le Roi à Marli le 25^e du mois de novembre de l'an 1712 au sieur des Nos. Ce brevet signé Louis et contresigné Phelypeaux.

1701¹⁵. Brevet de lieutenant de vaisseau, donné par le Roi à Versailles au sieur des Nos, enseigne de vaisseau, le 30^e jour du mois de novembre de l'an 1701. Ce brevet signé Louis et contresigné Phelypeaux.

1695¹⁶. Ordre donné par le Roi à Versailles le onzieme jour du mois de septembre du mois de 1695, au sieur marquis de Blenac commandant un bataillon marin à Brest, de recevoir le sieur des Nos enseigne de vaisseau, en qualité d'aide major dudit bataillon. Cet ordre signé Louis et contresigné Phelypeaux.

1692¹⁷. Brevet d'enseigne de vaisseau donné par le Roi à Versailles au sieur des Nos le 1^{er} jour du mois de janvier de l'an 1692. Ce brevet signé Louis et contresigné Phelypeaux.

III^e degré – Ayeul. Charles des Nos, seigneur des Nos, Madelene Le Roi, sa femme, 1674. *D'azur à trois fasses d'or ondées, surmontées en chef de trois estoiles de meme.*

Contract¹⁸ de mariage de Charles des Nos ecuyer commandant un des vaisseaux de guerres du roi, fils de messire René des Nos chevalier seigneur du Moussai et de dame Philipe de Roues, sa femme, demeurant ordinairement dans la ville d'Ernée, acordé le 3^e jour du mois de septembre de l'an 1674 avec demoiselle Madelene Le Roi, dame de Montigni fille d'Etienne Le Roi, ecuyer commissaire general de la marine, et de dame Caterine Le Comte, sa femme, et assistée de Louis Le Roi, son frere ecuyer sieur de Baines, commissaire ordinaire de la marine à Brest, par lequel lesdits sieur et dame Le Roi, donnent à ladite future leur fille, la somme de 8000[#] pour sa dote, outre [f^o 199 recto] des bagues et joyaux de la valeur de 2000[#] que dame Caterine Le Roi sa tante, veuve du feu sieur Jaques Plasson, vivant conseiller du Roi et élu en l'élection de Lion, lui avoit legués par son testament. Ce contract passé devant Marion, notaire à Brest, present Giles des Nos, ecuyer sieur de Champmeslin, enseigne des vaisseaux du Roi, frere dudit futur.

1701¹⁹. Provisions de gouverneur et lieutenant general pour le Roi dans les isles de l'Amerique vacant par la mort du marquis d'Amblimont données par Sa Majesté à Versailles le 1^{er} jour du mois de janvier de l'an 1701 au sieur comte des Nos chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, et chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis. Ces lettres signées Louis, contresignées

13. En interligne de la seconde main : *original en parchemin.*

14. En interligne de la seconde main : *original en parchemin.*

15. En interligne de la seconde main : *original en parchemin.*

16. En interligne de la seconde main : *original en parchemin.*

17. En interligne de la seconde main : *original en parchemin.*

18. En interligne de la seconde main : *original en parchemin.*

19. En interligne de la seconde main : *original en parchemin.*

Phelypeaux et scellées et acosté est écrit le serment fait pour cette charge es mains de Sa Majesté le 18^e du mois de janvier audit an par ledit comte des Nos. Signé Phelypeaux.

1694²⁰.

Provisions de chevalier de l'ordre militaire de S^t Louis, données par le Roi à Versailles le 1^{er} jour du mois de février de l'an 1694 au sieur des Nos chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, en consideration des services qu'il rendoit à Sa Majesté depuis 28 ans tant en qualité de lieutenant et capitaine de vaisseau qu'en celle de chef d'escadre. Ces lettres signées Louis et sur le repli par le Roi, chef souverain grand maitre fondateur de l'ordre militaire de S^t Louis, contresignées Phelypeaux et scellées du sceau de l'ordre, et a coté est écrit le serment fait par ledit sieur des Nos es mains du Roi le 8^e du mois de février audit an. Signé Phelypeaux.

[f^o 199 verso] 1694²¹.

Provisions de la charge de chef d'escadre de la province de Provence, vacante par la mort du marquis de la Porte, données par le Roi à Versailles, au sieur des Nos, le 1^{er} jour du mois de janvier de l'an 1694. Ces lettres signées Louis, contresignées Phelypeaux et scellées.

1671²². Commissions de capitaine de l'un des vaisseaux de guerres du Roi, données par Sa Majesté à S^t Germain en Laie le 12^e jour du mois d'octobre de l'an 1671 au sieur des Nos ancien lieutenant des vaisseaux du Roi. Ces lettres signées Louis et contresignées Colbert et scellées.

1669²³.

Brevet de lieutenant de l'un des vaisseaux du Roi, donné par Sa Majesté à S^t Germain en Laie, au sieur des Nos, le 12^e jour du mois de novembre de l'an 1669. Ce brevet signé Louis, et contresigné Colbert.

Voyez la suite des degrés à la preuve de demoiselle Tereze Caterine des Nos reçue à S^t Cir au mois de septembre de l'an 1692.

[Signé :] ...

[Sur un petit feuillet collé sur la bas de la dernière page :]

J'ai retiré de monsieur d'Hozier les titres que je lui avois remis en original pour verifier, dresser et certifier au Roi les preuves de la noblesse de Charles Etienne Louis Madelon des Nos mon fils afin d'etre reçu page du Roi dans sa Grande Ecurie. A Paris le 19^e jour du mois de février de l'an mil sept cent vingt sept.

[Signé :] des Nos

20. En interligne de la seconde main : *original en parchemin*.

21. En interligne de la seconde main : *original en parchemin*.

22. En interligne de la seconde main : *original en parchemin*.

23. En interligne de la seconde main : *original en parchemin*.